

Ordonnance

de Charles VII.

Portant restriction de ses officiers
des Monnoyes.

Du 9. fevrier 1387.

Item seront et demeureront Gouverneurs
Maistres de nos Monnoyes, C'est a
Savoir, Raoul Maillart, Jean de la
fournaise, Jean Raymon, Benedic Dugue,
Bertrand de Landec, et Miller Bailler,
Pour eux Payer anciens.